



mon voisin va construire en limite de propriété

Par **coudray**, le **16/08/2010** à **13:32**

mon voisin va agrandir sa maison et l'extension va arriver en limite de propriété, quel sont les droits que j'ai si je refuse la construction? est-ce que j'ai le droit de refuser?

Par **pierric**, le **16/08/2010** à **15:45**

Pour pouvoir construire, votre voisin va devoir déposer un permis de construire lequel sera affiché dans votre mairie et sur le portail de son terrain.

A compter de cette date d'affichage, vous disposez de 2 mois pour faire vos réclamations éventuelles et expliquer vos griefs.

Ceux-ci peuvent être pris en compte et le permis de construire pourra ou bien être refusé ou bien assorti d'astreintes tenant compte de vos remarques si elles sont justifiées.

Rapprochez-vous des services techniques de la mairie qui pourront vous renseigner sur les détails.

Cdt

Pierric

Par **coudray**, le **16/08/2010** à **20:33**

merci